



APPEL DU 1^{ER} MAI 2020 : RÉINVENTER LE TRAVAIL ET RENFORCER LES DROITS

Cette année, la fête du Travail revêt un caractère particulier. Confinés dans le monde entier, les travailleurs n'auront pas l'occasion de battre le pavé pour notamment rappeler que sans eux, il n'y aurait pas d'économie...

TEMPS MODERNES ET TEMPS DE TRAVAIL...

Pour reprendre son origine, ce jour férié cher à tous les salariés, était une journée de grève pour revendiquer la journée de huit heures. Telle était la révolution sociale sans précédent. Depuis, les évolutions et inventions en tout genre pour détricoter certains acquis dont les 35 heures ont émergé dans un florilège célébrant la flexibilité : forfait jour, contrat de vacance, contrat zéro heure (Royaume-Uni), mini-jobs (Allemagne). À chaque pays, son innovation pour toujours faire travailler plus au moindre coût. Sans parler de l'ubérisation que l'on prônait, encore récemment, comme l'avenir et la fin du salariat.

Or le statut protecteur est réellement celui qui tient le choc et qui permet une cohésion sociale, et à l'économie de tenir le coup dans la période que nous vivons !

Les messages de remerciements et d'encouragements envers les services publics dont celui de l'énergie, tout aussi essentiel à la Nation, sont à garder précieusement en mémoire...

Il y a un an, bien avant le Covid, l'exécutif appelait de ses vœux une augmentation du temps de travail effectif. Depuis quelques semaines, ce dernier fait, à nouveau, développer cette idée comme étant inéluctable pour « relancer l'économie ».

Déjà les dernières ordonnances Covid en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain, échéance pour laquelle notre organisation a réagi, prouvent certaines orientations ostentatoires au temps de travail.

- Passage de la durée maximale quotidienne du travail de 10 h à 12 h
- De la durée hebdomadaire de 48 h à 60 h
- Réduction du repos quotidien de 11 h à 9 h
- Durée maximale du travail de nuit portée de 8 h à 12 h

P 1/2 **AGIR, NE PAS SUBIR !**

www.fnem-fo.org

■ Durée hebdomadaire du travail de nuit portée de 40 h à 44 h sur 12 semaines

■ Mise en place de dérogations au repos dominical

Ces 6 possibilités laissées aux employeurs, même de façon temporaire, renvoient aux pires scénarios historiques pour lesquels FO s'insurge.

DÉCONFINER AVEC TOUTES LES GARANTIES SANS INSULTER L'AVENIR

Réinventer le travail après le Covid, oui mais à renfort davantage de droits sociaux. Qu'il ne s'agisse pas d'un effet d'aubaine pour accroître l'activité ou réduire les effectifs de façon masquée...

Le déconfinement aura des effets sur la santé, on le sait et FO ne cesse d'alerter pour une reprise en sécurité garantie sur les sites avec toutes les protections nécessaires.

Télétravailler avec les enfants sur les genoux durant des semaines ou intervenir sur les sites industriels avec la constante menace de l'épidémie ajoute à la charge mentale, à la fatigue physique.

Prendre en considération ces postulats d'une part et prendre toutes les mesures de sécurité site par site, sont actuellement nos demandes récurrentes auprès des employeurs.

La sortie du confinement peut être une bonne nouvelle en soi et le début d'une seconde vague immaîtrisable si les conditions de sécurité de tous ne sont pas garanties.

Les dérives peuvent s'installer afin de faire démarrer l'économie au plus vite, tout le monde aurait à y perdre...

AVEC FO : AGIR, NE PAS SUBIR

Plus largement FO en appelle :

■ à la mise en œuvre effective des normes internationales du travail élaborées par l'OIT sur le principe qu'il n'y a pas de paix durable sans justice sociale ;

■ à la responsabilisation et à la solidarité des donneurs d'ordre sur les sous-traitants et l'ensemble de la chaîne de valeurs ;

■ à l'arrêt des externalisations et délocalisations qui n'ont d'autres fins que le moindre coût du travail par la déqualification et la flexibilité des emplois. Il est désormais impératif de relocaliser notre industrie pour éviter les risques d'approvisionnement des différentes filières afin de veiller à l'indépendance stratégique de notre pays et à la protection des citoyens.

FO rappelle à l'ordre contre les pressions exercées sur l'inspection du travail et appelle à renforcer leur action et leur vigilance pour s'assurer de la protection effective de la santé et des droits des salariés en matière de salaires, de congés, de conditions de travail.

Lance l'alerte contre toute atteinte aux libertés individuelles et collectives.

Enfin, FO exige que soit annoncé dans l'immédiat le renoncement au projet de réforme des retraites !

Faute de nous rassembler physiquement cette année, FO Énergie et Mines invite tous les salariés de nos entreprises à échanger sur la Toile sur <https://www.facebook.com/FOenergie>. En télétravail, sur le terrain, partagez vos expériences avec nous et entre vous !

